



## ANNULATION

### Conditions générales:

Veillez adresser vos questions concernant cette procédure directement aux autorités philippines locales, tel que le RTC ou Regional Trial Court (comparable à un tribunal de première instance en Belgique) de votre lieu de résidence. Il est également conseillé de demander conseil à un avocat expérimenté dans ce domaine. (demandez lui de vous présenter le jugement).

Une fois la procédure terminée, vous devrez soumettre les documents suivants:

- 1) Le JUGEMENT DE LA COUR entièrement légalisé et traduit (lisez attentivement les informations dans notre rubrique LÉGALISATION).
- 2) La MENTION DE JUGEMENT DEFINITIF / le CERTIFICAT DE CLOTURE / l'ORDONNANCE DEFINITIVE entièrement légalisé et traduit (ce document a différents noms en anglais: ENTRY OF FINAL JUDGMENT / CERTIFICATE OF FINALITY / FINAL DECREE). Lisez attentivement les informations dans notre section LÉGALISATION.
- 3) Le CERTIFICAT DE MARIAGE ANTERIEUR entièrement légalisé et traduit avec la mention de l'annulation dans la marge. Lisez attentivement les informations dans notre section LÉGALISATION.

### Procédure:

Si vous êtes inscrit dans les registres consulaires de l'ambassade, **remettez les documents originaux au guichet consulaire** (et non au guichet de légalisation) afin que nous puissions adapter vos données dans le registre national. Les documents sont ajoutés à votre dossier et restent à l'ambassade. Vous pouvez vous présenter au guichet librement pendant les heures d'ouverture de l'ambassade. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Si vous ne pouvez pas vous présenter en personne, vous pouvez désigner un représentant si vous lui donnez une procuration écrite. Il n'y a aucun frais associé à l'enregistrement de l'acte.

Si vous êtes toujours inscrit en Belgique, vous devez apporter à votre commune les documents originaux, entièrement légalisés et traduits, afin que les modifications puissent être inscrites dans le registre national. Ceci s'applique également si vous êtes toujours inscrit aux registres de l'ambassade de Belgique dans un autre pays.